

Dialogue Citoyen

Bulletin mensuel du Programme Dialogue Citoyen Tél. 675.55.96 E.mail : prodiap@yahoo.fr
Organe d'information et d'expression des acteurs de la société civile N°14 de Avril 2006 - Gratuit

● Editorial

Discerner pour mieux décider



Dans un pays comme le nôtre, en proie à une crise culturelle profonde avec l'effacement de presque tous les repères, la libre parole est un exercice périlleux et exigeant. Seuls les hommes et les femmes mentalement, moralement et spirituellement structurés, dans un désir actif et désintéressé de la justice et de vérité, peuvent s'y risquer. Ils ne peuvent en outre s'y aventurer en solitaires. Rien ne pourrait remplacer leurs aptitudes réelles au partage des risques, à la communication sincère, aux démarches solidaires et au sacrifice.

Dans notre contexte, il ne suffit pas d'avoir intégré un réseau national encore moins un réseau international pour appartenir à cette espèce remarquable d'acteurs sociaux dont notre pays a besoin pour mener avec efficacité les indispensables combats contre la mal gouvernance, source de notre insupportable misère.

La médiocre querelle qui conduit devant le tribunal des acteurs connus de notre société civile naissante invite moins à l'agitation qu'à la réflexion, à l'examen de conscience et à la modération, dans l'usage que les uns et les autres font du "pouvoir de parole".

Au lieu de prendre partie dans la querelle au risque de se diviser durablement comme de très classiques politiciens, nous nous invitons mutuellement à un discernement méthodique en vue d'obtenir des instances judiciaires, saisies de l'affaire, qu'elles renonceraient dans le traitement de ce dossier dont le zèle ressemble à s'y méprendre à une volonté de politisation.

Les prévenus ont droit à l'application d'une justice équitable. Nous devons être ensemble pour y veiller et pour l'obtenir.

Jean-Pierre BITEMO

Dialogue Citoyen passe dorénavant à 8 pages. Notre idéal est de publier un dossier par mois.

L'absence de dialogue interne fragilise les OSC

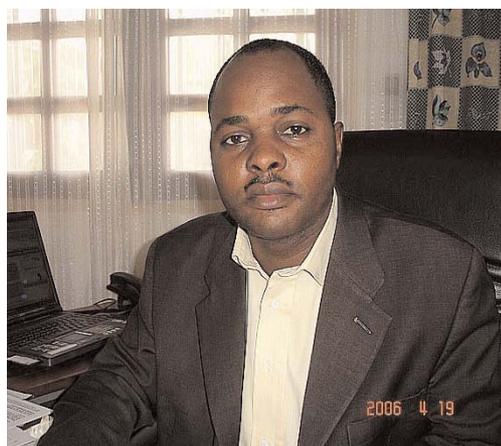
Depuis que notre pays, la République du Congo, est entré dans le processus de réduction de la dette avec les partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), les Organisations de la société civile (OSC) essaient, par tous les moyens, de faire entendre leur voix. Le gouvernement, un peu hésitant au départ, commence à porter plus d'attention aux contributions venues des populations par le biais des acteurs non étatiques. En fait, tout laisse à croire, bon gré mal gré, qu'un dialogue est en train de s'instaurer entre lui et la société civile.

Il sied de rappeler que la principale réserve du gouvernement vis-à-vis des OSC a toujours été liée à l'inorganisation de ces dernières. En effet, lors des différentes rencontres entre ces deux entités, la question sur la légitimité des représentants des organisations de la société civile, concomitamment avec leur propre capacité institutionnelle, se posait toujours avec acuité. Du point de vue de la légitime représentativité, quelques améliorations ont été notées. Selon les secteurs et les domaines, des regroupements plus structurés se sont constitués, et arrivent ainsi à porter leur voix dans des concertations avec le

gouvernement. C'est le cas du DSRP grâce auquel les OSC se retrouvent fréquemment pour préparer leur participation dans les ateliers thématiques.

Quant aux capacités institutionnelles et opérationnelles de chacune de ces OSC, beaucoup de travail reste à faire. C'est le cas, notamment, du non respect de nos propres textes juridiques. Généralement, les statuts sont facilement élaborés, adoptés et déposés au ministère de l'administration du territoire, mais ils ne bénéficient aucunement d'une application systématique. D'où la confusion de rôles qui intervient souvent entre le président et le secrétaire exécutif de la structure associative, le manque de transparence, etc. Certes, les projets et autres plans d'action sont souvent bien élaborés, mais le manque de procédures internes comme la comptabilité, pour gérer l'argent reçu dans une totale transparence, suscite le doute et entraîne des soupçons. Enfin, le changement opportuniste de projets est source de détournement de fonds.

Très peu d'OSC ont acquis la culture du débat, mieux, du dialogue constructif en interne pour mettre à plat les divergences et trouver des solutions adaptées tout en préservant l'intégrité de



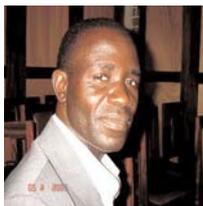
Le président du comité de pilotage du Programme Dialogue Citoyen porte sa réflexion sur une question d'actualité

l'organisation. Les recours spectaculaires aux instances judiciaires ne sont pas de nature à nous consolider, mais plutôt à détruire notre image et fragiliser nos actions vis à vis de nos partenaires. En conséquence, tout notre combat pour conquérir le titre de "partenaire au développement" sera vain et méprisé par nos partenaires, tant que nous continuerons à afficher

notre immaturité, voire notre irresponsabilité. En cas de discrédit à nos actions, fussent-elles pertinentes, ce ne serait jamais la faute du gouvernement ni des bailleurs de fonds, mais celle de notre fragilité institutionnelle.

Paul KAMPAKOL

"Certes nous nous levons contre les détournements, mais aussi contre le non-respect des textes"



Jean Pierre Nakountala du Centre régional de l'eau potable, d'hygiène et assainissement à faible coût (CREPA) fait une lecture critique sur l'arrestation de Christian Mounzéo et Brice Mackosso.

Selon vous, qu'est-ce qui pose problème dans cette arrestation ?
A notre avis, il y a deux choses: la mauvaise gestion de fonds et la procédure qui nous paraît assez politicienne. A propos de malversations, nous avons

connu une situation analogue au sein de notre structure, le CREPA. A l'issue des audits qui ont été menés en juillet 2003 et en janvier 2004, il s'était établi une malversation financière de 8 millions FCFA. Mais l'enquête judiciaire du 3 mars au 1er juillet 2005, avait révélé le détournement d'un montant de 37,190 millions. Après quelques consultations internes, nous avons décidé que l'ancien directeur exécutif puisse rembourser la totalité de cette somme. Ce dernier ne reconnaît que le détournement de 1,592 millions FCFA. A la suite de cette polémique, nous avons déposé une plainte au tribunal en juin 2004. C'est donc à la sagesse de la justice de trancher cette affaire. Ceci ne signifie pas que nous encourageons la procédure judiciaire telle qu'elle est menée dans l'affaire Christian Mounzéo.

Enfin, qu'est-ce qui a cloché dans cette procédure ?

C'est la rapidité avec laquelle la justice a été saisie. C'est à ce niveau que se situent, à notre avis, les soupçons d'une manipulation politique. Les malversations sont répertoriées dans toutes les structures gérées par les hommes. Je pense que tout cela est fait pour nous faire taire. Aux amis de la RPDH, je leur dis que face à des situations pareilles, il faut tout de suite se référer aux statuts pour régler en interne ce type de problème. Certes nous nous levons contre les détournements, les malversations, mais aussi contre le non respect des textes (statuts et règlement intérieur). A la justice maintenant de faire son travail et cela nous servira de leçon.

Quel message adressez-vous à toute la société civile congolaise ?

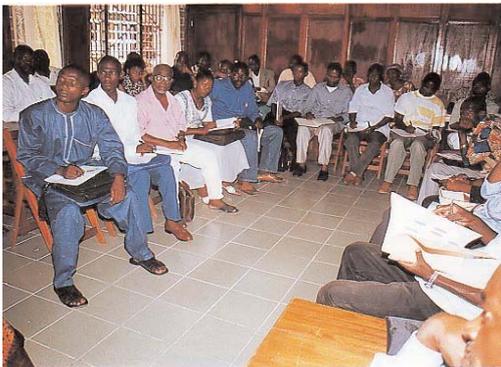
En tant que société civile, nous ne devons pas nous laisser faire. Nous souhaitons que cette société civile puisse établir une pétition pour condamner la procédure. C'est un avertissement pour dire que nous devons auditer nos organisations, publier les comptes, être transparents. En s'impliquant dans le manuel de procédures administratives et financières, la société civile congolaise pourra redorer son blason terni, semble-t-il, aujourd'hui.

Propos recueillis par
Hugues KOUNDIMBILA

Au moment où nous mettons sous presse, Christian Mounzéo et Brice Mackosso viennent d'être libérés à titre provisoire

Echos des activités des plates-formes thématiques

Enquête de la plate-forme "Pauvreté, santé et assainissement" à Ouesso



La préparation d'une enquête de terrain demande quelques moments de réflexion

Dans le cadre de la contribution des acteurs de la Société civile congolaise au processus de l'élaboration du DSRP final, une collecte des données relative à l'étude de la thématique "renforcement de la lutte contre le paludisme au Congo" a été

réalisée, en mars dernier à Ouesso, dans le département de la Sangha par le Programme Dialogue Citoyen. Cette enquête des ménages a bénéficié de l'appui de deux enquêteurs locaux : Roberte Suzanne Nika, animatrice

sociale et Dieudonné Marcel Ollebe Ndjimo, trésorier général, tous de l'Association Sangha assistance médicale (SAM). A cette occasion, la plate-forme "pauvreté, santé et assainissement" et la SAM ont entamé un partenariat et créer en même temps un cadre de travail en réseau. La collecte des données menée à Ouesso a suscité un intérêt particulier auprès des autorités de la place. "Je suis conscient qu'aujourd'hui les problèmes de Santé et de la scolarité sont devenus des préoccupations communautaires, je ne peux que féliciter ce genre d'initiatives", avait déclaré le directeur du cabinet du préfet de la Sangha. Quant au directeur départemental des douanes dans la Sangha, "les acteurs de la société civile sont à respecter. Ils jouent un rôle important au sein des communautés. Je les encourage".

Activités de la plate-forme "pauvreté et environnement" à Pointe-Noire

L'année 2006 a permis que soient mis en place trois nouvelles plates-formes thématiques, dont la plate-forme Pauvreté et Environnement. Cette plate-forme thématique fonctionne depuis janvier à Pointe Noire avec 17 organisations de la société civile compétentes en matière d'environnement. Dans l'affinage de sa thématique, elle a dégagé comme axe de travail la pollution industrielle. En fin de compte, la plate-forme entend lutter pour l'amointrissement de l'appauvrissement des sols, la réduction de la toxicité de l'air ambiant et l'atténuation du réchauffement climatique. Afin de mieux apprécier les effets collatéraux occasionnés par la pollution industrielle à Pointe Noire, la plate-forme thématique

a procédé depuis février 2006, avec l'appui de six personnes ressources spécialistes en environnement aux missions préliminaires de repérage et d'observation des sites de pollution. Les sites visités ont été la zone Port - Km 4, la zone Mongo Nkamba, le Lac Tchimpounga, les Gorges de Dioso et la zone industrielle n°1. Les résultats de ces missions de repérage et d'observation démontrent que dans ces zones, il existe une forte pollution gazeuse provoquée par les cheminées des usines qui rejettent des cendres et des fumées noirâtres, des décharges sauvages en pleine voie publique, des déchets solides de nature diverse dans les parties des gorges de Dioso

touchées par l'érosion, des odeurs nauséabondes et de gaz, la présence des eaux souillées déversées dans l'océan, les fuites de pétrole brut au pont de Kunda suite à la défectuosité des pipelines, le rejet des déchets hospitaliers et métalliques, des huiles usées, des sachets et matières plastiques, des matières fécales, le déversement à même le sol de la graisse et de la peinture industrielle utilisées pour graisser et repeindre les wagons de train, etc. Actuellement, la plate-forme Pauvreté et Environnement s'attelle à finaliser les termes de référence pour effectuer la collecte des données à travers la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

Résultats des enquêtes de terrain par les animateurs de PFT

Collecte de données à Nkayi

La plate-forme Santé-Assainissement a délégué Clotaire Nsiloulou Loubelo, un des animateurs, à Nkayi, dans le département de la Bouenza, du 27 au 30 mars dernier, afin de collecter des informations pouvant servir à renforcer les moyens de lutte contre le paludisme. L'essentiel de la mission a consisté à interroger une centaine de ménages, au moyen d'un questionnaire portant sur les aspects socioéconomiques, de l'assainissement et sur le paludisme. Les autorités municipales et certaines directions départementales en charge de la gestion de la cité de Nkayi, étaient aussi intéressées par la collecte de ces informations. Il ressort des observations de terrain que la ville de Nkayi est confrontée à de nombreux problèmes, à l'instar de ceux liés à l'assainissement et à la recrudescence des maladies dites environnementales comme la tuberculose, la typhoïde, la diarrhée et le paludisme. Avec une population estimée à 70. 000 habitants, Nkayi manque des canaux d'évacuation des eaux usées et pluviales, ce qui favorise les érosions, la stagnation des eaux qui constituent des véritables niches écologiques pour les moustiques, agents vecteurs du paludisme. Cette maladie est le premier motif de consultation médicale, affirme un agent de santé de l'hôpital de base de Nkayi. En janvier 2006 par exemple, 198 sujets souffrant du paludisme ont été admis dans cette formation sanitaire.

Bien que conscientes de l'ampleur de la maladie et de la dégradation avancée de l'environnement, les autorités municipales restent impuissantes par manque de moyens financiers.

Collecte de données à Mbandza- Ndounga

"Le problème d'accès à l'eau potable se pose avec acuité dans la quasi totalité des villages du district de Mbandza- Ndounga". C'est en ces termes que le sous-préfet, Théodore Kiamossi, assisté du secrétaire général de la sous-préfecture a fait la lecture de l'approvisionnement en eau potable au cours d'une séance de travail tenue le 31 mars, lors de la mission de l'agent de collecte des données du Programme Dialogue Citoyen dans cette localité, du 29 mars au 1er avril dernier.

Les informations recueillies sur le terrain indiquent que 15 villages sur 30 représentant 50,34% de la population totale du district sont en situation d'approvisionnement en eau potable extrêmement difficile quand bien même le reste ne s'éloigne pas de la précarité. Cette situation n'épargne pas Mbandza- Ndounga centre qui, peuplé de 678 habitants, ne dispose d'aucune source aménagée. Les quelques sources ou simplement points d'écoulement des eaux souterraines superficielles situés dans les vallées souvent encaissées et étroites constituent des lieux d'approvisionnement de l'eau de boisson de la population. Malheureusement, ces points sont d'un débit faible, voire très faible pendant la saison sèche et exposent de ce fait les habitants à une perte de temps au remplissage des récipients.

Un regard sur le tribunal de grande instance de Dolisie

L'enquête sur le fonctionnement du mécanisme d'assistance judiciaire au Tribunal de grande instance (TGI) de Dolisie, département du Niari, le 24 mars dernier, a révélé un déficit de magistrats en son sein. Les agents de cette juridiction l'ont affirmé sans ambages.

Le président du TGI de Dolisie, Christian Bienvenu Babela, fait le travail d'environ huit (8) magistrats. Il a en charge la chambre civile et administrative. En plus, il s'occupe de la chambre correctionnelle qui devrait être confiée au vice-président. Mais le TGI de Dolisie n'a pas de vice-président. Le président de ce tribunal est également juge d'instruction, juge des enfants, juge d'application des peines. En l'absence d'un tribunal de Commerce à Dolisie, il statue en matière commerciale. De même, il est juge en matière sociale à cause de l'inexistence d'un tribunal du travail dans cette ville.

Le volume du contentieux en toutes ces matières prouve à suffisance la délicatesse de la tâche du président du TGI de cette localité. De ce fait, il tient des audiences en chambre du conseil (juge des conciliations et juge des référés) et des audiences publiques en tant que juge du fond. Il accomplit les mesures d'instruction et les transports sur les lieux.

Ce cumul involontaire des fonctions peut entamer la diligence tant souhaitée par les justiciables dans le règlement des litiges. Cette façon de travailler peut aussi mettre en péril la santé de ce président du TGI malgré sa conscience professionnelle et son courage. A ce niveau, le principe de la collégialité du TGI est en déclin ou violé. C'est à l'Etat maintenant de former beaucoup de magistrats en ouvrant le concours de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature aux candidats juristes externes.

Fin de la première session de formation en écriture journalistique

La formation en écriture journalistique des acteurs de la société civile est arrivée à son terme dans la salle de conférence du Forum des jeunes entreprises du Congo (Fjec). Du 10 décembre 2005 au 8 avril 2006, la coordination du Programme Dialogue Citoyen (PDC) a organisé une session de formation d'une vingtaine de membres en provenance de différentes PFT de Brazzaville. La facilitation de cette formation pour renforcer les capacités des acteurs de la société civile a été confiée à Hugues Koumbimba, secrétaire de rédaction du bulletin Dialogue Citoyen.

Dans une démarche méthodologique participative, le formateur a cadré la formation en 5 leçons : les principes de base pour savoir écrire, le journalisme et ses principales caractéristiques, les techniques de recherche de l'information, les différents genres journalistiques, l'écriture journalistique.

Initialement prévue pour trois mois, la formation s'est finalement déroulée en quatre mois, avec une vingtaine de participants sur une cinquantaine d'inscrits. Ce prolongement de programme d'un mois a été causé par quelques intempéries et le calendrier très chargé du formateur qui devait aussi veiller à la rédaction du bulletin Dialogue Citoyen. Reste que, maintenant, les formés doivent s'approprier ces nobles notions et participer activement à la rédaction de cet outil d'information en y proposant des articles.

Trois allocutions ont marqué le clou de la formation. D'abord le formateur qui a donné les dernières consignes et a félicité ceux qui sont arrivés à bon port, ensuite Adolphe Louzinga, doyen des participants qui a remercié la coordination du Programme Dialogue Citoyen (PDC) pour cette initiative. Enfin, au nom de la coordination, le référent méthodologique a demandé aux participants de faire bon usage des notions mises à leur disposition et a clos la session.

Enoch MANAKA

L'impact du budget de l'Etat congolais sur la vie des citoyens

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat. Il constitue un moyen d'intervention de l'Etat dans la société et l'économie. C'est donc un outil de gestion. Le budget de l'Etat serait la traduction chiffrée de la politique économique et sociale d'un gouvernement.

Structuration du budget de l'Etat, exercice 2006

Selon le Conseil des ministres du 30 décembre 2005, le budget de l'Etat, exercice 2006, porte sur les axes prioritaires suivants : la lutte contre la pauvreté en mettant l'action dans les secteurs pro pauvres, la poursuite des grands travaux en cours de réalisation et le lancement d'autres projets retenus dans le cadre de la Nouvelle espérance, la poursuite de la décentralisation à travers la municipalisation accélérée dans les départements du Niari et de la Cuvette, la bonne gouvernance avec comme corollaire, la discipline budgétaire.

Ensuite, le gouvernement congolais compte procéder, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale et de la BAD, au lancement des actions de formation qualifiante des jeunes avec la mise en place, à travers le pays, des centres de formation aux métiers et d'un programme spécial d'assainissement urbain. Une enveloppe budgétaire d'1 milliard de francs CFA sera allouée à chaque département n'ayant pas encore bénéficié du processus de la municipalisation accélérée. Toutes ces actions, entre autres, portent sur un budget qui s'élève en recettes et dépenses à la somme de 1.437,05 milliards F.CFA.

Ce budget dispose d'un volet "fonctionnement de l'appareil d'Etat" évalué à hauteur de 1.151,343

milliards F.CFA et d'un volet "investissement" d'un montant de 285,702 milliards F.CFA.

L'écart entre le budget de fonctionnement et celui d'investissement

Le gouvernement congolais consacre 1.151,343 milliards F.CFA au fonctionnement, soit 85,09 % des ressources propres, et 216 milliards F.CFA (PID comprise) à l'investissement, soit 15,96 %.

Si nous soustrions la dette, notamment extérieure, des ressources propres, nous nous apercevons que 800,06 milliards F.CFA servent, précisément, au fonctionnement, soit 59,13 % des ressources propres contre 15,96 % pour l'investissement.

15,96 % des ressources propres (1.352,994 milliards F.CFA) seraient affectées à l'investissement (infrastructures économiques, structures de Santé, Education, soutien ou aide aux producteurs : entreprises, paysans, etc...). La faiblesse de toutes ces structures et leur état de délabrement montrent le caractère peu judicieux de l'affectation des fonds publics quant aux objectifs de croissance économique, emplois, pouvoir d'achat, Education, Santé, meilleures conditions de vie, réduction de la pauvreté..., nonobstant la gestion effective desdits fonds.

Nous savons que l'activité pétrolière (extraction) représente 70% de l'économie congolaise et rapporte 1.112,992 milliards F.CFA, soit 82,26% de revenus budgétaires propres. Toutefois, il ressort que cette activité est porteuse de peu d'emplois.

La masse salariale de la Fonction publique (134 milliards F.CFA) qui semble énorme, ne paraît pas assurer aux fonctionnaires une vie décente. D'ailleurs, le pouvoir

d'achat de ces derniers a baissé de 43%, partant de la dévaluation du franc CFA en 1994. Les observateurs relèvent que 70 % de la population congolaise vit avec 1 dollar par jour.

Or, une bonne répartition des revenus pétroliers en faveur des couches les plus démunies (70 % de la population) contribuerait à réduire les écarts sociaux et améliorer les conditions de vie des pauvres.

Est-il déjà possible de percevoir les retombées de l'embellie des cours du pétrole ?

Tout dépend de la politique économique et sociale engagée, des choix budgétaires et des mesures à appliquer pour sortir des difficultés. La volonté politique, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques doivent soutenir le processus de redressement économique et social. Le Congo traîne une lourde dette extérieure de 9,2 milliards F.CFA. Le service de la dette absorberait (formellement) 24,90 % des ressources propres en 2006. Ce qui constitue une ponction importante des revenus budgétaires. L'embellie du secteur pétrolier ne peut donc pas se traduire immédiatement par de meilleures conditions de vie des citoyens.

Le gouvernement congolais entend, à travers l'exécution du budget 2006, créer des emplois pour les jeunes à la faveur de l'exécution de plusieurs projets, dans le cadre notamment d'une décentralisation renforcée. Mais très souvent, ceux-ci ne sont pas réalisés, d'où leur impact sur la vie des citoyens reste nul.

Théophile PALE
Economiste

"Cette année, l'effort portera sur l'initiation d'un budget-programme"



Emilienne Raoul, ministre des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille

En terme chiffré, quel est le budget de votre ministère pour cette année 2006 et quelles en sont les lignes budgétaires y afférentes ?

Le budget du ministère comporte trois volets : budget de fonctionnement 900.000.000 FCFA, budget des transferts 1.086.034.000 FCFA et budget d'investissement 706.000.000 FCFA. Les lignes budgétaires y afférentes pour le fonctionnement sont communes à tous les ministères. Le budget des transferts concerne toute l'administration déconcentrée et on y distingue trois rubriques : les directions départementales, les structures techniques et les projets et programmes comme le programme d'aide à l'insertion et à la réinsertion, les projets d'assistance mère et enfant, la cellule de lutte contre le VIH/Sida... Enfin, le budget d'investissement concerne le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et opérationnelles du ministère. Je rappelle que la mission essentielle de notre ministère consiste en la prise en charge de l'homme en difficulté temporaire ou permanente tout en le faisant participer à la recherche de solutions durables aux problèmes qui le touchent.

Quelles sont les priorités de votre ministère dans l'exécution de ce budget ?

Nous sommes quotidiennement confrontés à la misère du peuple et cela représente 90% des demandes qui nous sont adressées. Nous sommes, (avec les autres ministères sociaux) au cœur du dispositif de la lutte contre la pauvreté. S'il faut néanmoins vous exprimer l'une de nos priorités, ce serait la formation du personnel. Nous avons un besoin pressant d'hommes et de femmes rompus aux

reflètent des impératifs autres que ceux du développement économique et social.

Etes-vous sûr que le DSRP peut encore lutter contre la pauvreté ?

Je pense que tout n'est pas encore perdu. La lutte contre la pauvreté dépend de l'organisation de la société et du dialogue que celle-ci, structurée et organisée, peut établir

pratiques sociales. Leur intégration dans le processus de développement est essentielle.

Qu'est-ce qui n'a pas marché l'année dernière et que vous aimeriez corriger avec ce budget ?
Je ne pourrai vous répondre dans les mêmes termes, nous sommes plutôt engagés

dans un processus de changement et ce processus est évolutif. Au stade où nous sommes, voyons plutôt ce qui pourrait améliorer nos performances. Je dirai que cette année, l'effort portera sur l'initiation à l'élaboration d'un budget-programme qui nous permettrait de résoudre plus particulièrement les problèmes identifiés. C'est pourquoi, je pense organiser, à la fin du mois de mai, la conférence annuelle des directeurs départementaux. Ceux-ci s'initieront, entre autres, à l'élaboration des budgets-programmes.

Que faudrait-il à la société civile pour mieux lutter contre la pauvreté ?

Il existe aujourd'hui près de 5.000 associations et ONG. Elles nous demandent souvent de subventionner leurs activités. Nous souhaitons une loi pour déterminer les critères d'octroi de subventions de l'Etat. En outre, il n'existe pas d'espace de concertation entre les pouvoirs publics et les associations pour un échange sur les orientations de politique sociale et de développement.

Qu'est devenu le projet de loi sur les ONG du Congo, au moment où la loi sur les partis politiques vient d'être votée ?

C'est réellement une préoccupation à mon niveau. Je vous répondrai tout simplement que la loi n'est pas encore élaborée parce que je suis toujours à la recherche d'un consultant, juriste de formation mais qui maîtrise les aspects de la vie associative. Votre journal me donne l'occasion de lancer cet appel à candidature.

Propos recueillis par
Hugues KOUNDIMBILA

avec les pouvoirs publics et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement. Ces derniers ont pris des engagements, notamment l'initiative 20/20 lancée par le PNUD et appuyée par des organismes tels que l'UNICEF et l'OMS.

Propos recueillis par
Bled LOUZALA NKOUNKOU

"Cette loi de finances s'écarte de l'esprit de la lutte contre la pauvreté"



Agro-économiste de formation et animateur de la plate-forme thématique "Pauvreté et politique publique de développement", Félix Batantou Oumba fait sa lecture du budget national 2006.

Qu'est-ce que la société civile

attend dans l'exécution du budget 2006 ?

Elle attend beaucoup de choses. La société civile et le secteur public travaillent ensemble dans l'élaboration du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Pour elle, ce budget devait comporter les marques de réduction de la pauvreté.

De façon concrète, pour nous, la lecture du budget devrait se faire en tenant compte des engagements nationaux et internationaux. Au plan intérieur, il s'agit de l'élaboration du DSRP. Sur le plan extérieur, il s'agit de travailler dans la réalisation des Objectifs du Millénaire de Développement (OMD) adoptés en septembre 2000 par les chefs d'Etat et de gouvernement.

De quels éléments disposez-

vous pour apprécier à juste titre la répartition des ressources nationales ?

La lecture de la loi de finances 2006 révèle que dans le budget d'investissement 2006, les services sociaux ne représentent que 14%. Je constate que c'est un recul par rapport au DSRP 2006 qui indiquait un ratio de 20%. La tendance par rapport aux années antérieures était nettement à la baisse et aujourd'hui, dans la loi de finances actuelle, ce ratio est passé à 20,5% ; c'est une hausse.

Pour montrer que cette loi de finances s'écarte de l'esprit de la lutte contre la pauvreté, on peut prendre aussi le cas de l'agriculture. Les prévisions DSRP indiquaient le budget de l'agriculture à 7% du budget d'investissement alors que dans la loi actuelle, ce budget est à 4%. C'est un recul.

De façon générale, on voit nettement que le budget 2006

Dossier sur la loi de finances 2006

Budget d'investissement 2006 à travers quelques ministères (en millions de Fcfa)

Le choix de ces ministères a été fait en fonction des domaines chers à la société civile dans la lutte contre la pauvreté. Le programme Dialogue Citoyen fonde ses espoirs sur ces départements dont les chiffres indiquent souvent le niveau de développement d'un pays, ou encore l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces données ont été recueillies dans le projet de loi du budget d'investissement 2006.

MINISTERE : JUSTICE & DROITS HUMAINS	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Promouvoir la bonne gouvernance	
Réforme de l'Etat	
Construction d'une école nationale des professions de justice	157
Mise en place du système d'information de l'appareil judiciaire	78
Construction de trois (3) tribunaux de grande instance	235
Construction de (3) tribunaux instance	157
Construction salle d'audience Pointe-Noire	39
Réhabilitation cour d'appel de Dolisie	39
Réhabilitation Tribunal de Grande instance de Dolisie	39
Réhabilitation cour d'appel d'Owando	39
Réhabilitation Tribunal de Grande instance d'Owando	39
Achèvement réhabilitation maison d'arrêt de Pointe-Noire	39
Achèvement réhabilitation maison d'arrêt de Brazzaville	78
Réhabilitation atelier Maison d'arrêt centrale	39
Construction deux (2) centres de réinsertion pour mineurs	78
Construction siège inspection générale des droits humains et des libertés fondamentales	78
Programme d'appui à l'Etat de droit	910
TOTAL	2553

MINISTERE : AFFAIRES SOCIALES-ACTION HUMANITAIRE	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Promouvoir la protection sociale et l'emploi	
Protection juridique et socio-économique de la femme et de la fille mère en situation difficile	
Construction centre d'animation sociale de Dolisie	80
Mobilisation sociale et communautaire en vue de la protection et de la promotion des droits des enfants, des familles, des filles mères, des veuves et des orphelins	100
Insertion et réinsertion sociale des filles-mères en difficulté, et des ménages à faibles revenus	100
Développement et survie du jeune enfant	200
Developpement des programmes spécifiques pour l'enfance en difficulté, les albinos et les personnes du 3e âge, et les personnes handicapées	100
Réinsertion socio-économique des sinistrés et déplacés	
Mapping des catastrophes	20
Elaboration et mise en oeuvre des plans de contingence	16
Retour et réinsertion des déplacés	50
Prévision et prévention des catastrophes	50
Insertion et réinsertion sociales et économiques des handicapés et minorités	
Construction d'un fonds d'aide à l'insertion des handicapés et des pygmées	79
Promotion des activités d'insertion et réinsertion	50
Appui matériel divers	20
AUTRES PROJETS	
Renforcement des capacités institutionnelles et humaines	274
TOTAL	1139

MINISTERE PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE - ARTISANAT	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Renforcer le cadre macro-économique	
Dynamisation du secteur privé	
Recensement des PME et des artisans	75
Elaboration des lois et textes d'application	20
Restructuration du dispositif public de promotion des PME et de l'artisanat	59
Création du conseil supérieur de l'entreprise et dynamisation du comité technique interministériel de promotion des PME et l'artisanat	30
Structuration de la profession de conseil d'entreprise et de métiers	30
Soutien à la création d'organismes privés d'appui conseil et de formation	30
Formation et appui technique au fonctionnement des groupements professionnels des entrepreneurs	53
Promotion de la création des métiers d'artisanat modernes	30
Création de la bourse de sous-traitance	30
Mise en place du Programme de promotion des PME par filières et de l'artisanat locales	100
Programme de formation à la création d'entreprises	78
Autres Projets	
Equipement matériel informatique	50
TOTAL	585

MINISTERE : CONSTRUCTION-URBANISME -HABITAT	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Amélioration des conditions d'habitat et de gestion urbaine et rural	
Mise en oeuvre de la Politique de gestion et de construction de l'habitat	
Réhabilitation, modernisation et extension de la cité de l'unité africaine	
Programme des logements sociaux (10.000) avec l'appui des partenaires chinois	6600
Etude pour la création du fonds national de l'habitat	80
Actualisation et élaboration des plans locaux d'urbanisme	100
Réforme des lois dans le secteur de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat	100
Acquisition des moyens roulants d'intervention pour le contrôle des chantiers	120
TOTAL	7000

MINISTERE : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE & ALPH	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Améliorer l'accès et la qualité de l'éducation	
Augmentation du budget alloué et à la recherche	
Projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE)	2800
Mise en oeuvre de l'éducation pour tous (EPT)	500
Equipement de 20 laboratoires des lycées (A raison de 2 par département)	550
Equipement de 20 bibliothèques des collèges (A raison de 2 par département)	550
Réhabilitation CEG et lycée Cuvette	300
Réhabilitation CEG et lycée Niari	300
Equipement de l'atelier de fabrication du matériel didactique	150
Réhabilitation de la radio éducative	50
Opération tables bancs dans les établissements primaires et secondaires	700
Réhabilitation de 200 salles de classe dans l'enseignement de base	235
Réhabilitation salles de classe dans l'enseignement de base Niari	120
Réhabilitation salles de classe dans l'enseignement de base Cuvette	120
Equipement de 200 salles de classe	
Construction de cinq (5) lycées	549
Extension lycée d'Owando	300
Réhabilitation lycée de Makoua	78
Lycée de Dolisie	235
Acquisition de véhicules	200
Poursuite et extension des cantines scolaires	314
Renforcement des capacités des collectes et des traitements des données statistiques sur le fonctionnement du système éducatif	
Collecte et traitement des données statistiques	39
Information du Ministère	50
TOTAL	8140

MINISTERE : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE & PROFESSIONNEL	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Améliorer l'accès et la qualité de l'éducation	
Augmentation du budget alloué à l'éducation et à la recherche	
Perfectionnement des formateurs sur le savoir des nouvelles Filières et technologies de communication et d'information	63
Equipement des lycées techniques	549
Equipement des écoles professionnelles	100
Revalorisation et renforcement des Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage	118
Equipement des compagnies pédagogiques (initiation des apprenants à l'entrepreneuriat)	39
Modernisation des outils de management	78
Equipement en tables blancs et de dessin	392
Fourniture des ouvrages didactiques	78
Création des filières liées aux nouveaux savoirs	
Fourniture des véhicules pour les établissements (ateliers, visite, des entreprises et internat)	98
Construction et réfection des lycées techniques	274
Construction et réfection des écoles professionnelles	157
Construction et réfection. Revalorisation et renforcement des centres d'éducation, de formation et d'apprentissages	392
Construction et réfection des ateliers et bâtiments scolaires Niari	588
Construction et réfection des ateliers et bâtiments scolaires de la Cuvette	118
Acquisition de moyens roulants pour les inspecteurs	78
Amélioration des performances des structures de contrôle et d'inspection	39
Renforcement des capacités des collectes et des traitements des données statistiques sur le fonctionnement du système éducatif	
Mise en place du système d'information de l'enseignement technique et professionnel	39
TOTAL	3200

MINISTERE : AGRICULTURE-ELEVAGE- PECHE	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Renforcer le cadre macro-économique	
Promotion et développement de l'économie rurale par la dynamisation de l'agriculture de l'élevage et de la pêche	
Centre de ressource Agri-Congo	314
Appui à la relance des cultures vivrières (PARCV)	78
Programme de lutte contre les maladies du manioc	157
Appui à l'agriculture	1000
Appui à la culture maraîchère	78
Appui à la culture du café-cacao	78
Centre de bouturage café (CBC) Owando	50
Centre de bouturage cacao (CBC) NEMEYOUNG	50
Appui aux palmeries villageoises	100
Fonds de soutien, à l'agriculture	2000
Tenue des commissions agricoles	118
Appui à la commercialisation des produits agricoles	235
Appui aux petits élevages, ovins, caprins, porcins, volaille	196
Construction des aires d'abattoirs	196
Centre d'appui à la production des poussins d'un jour	196
Relance du centre ovin d'Inoni Falaise	180
Metavage bovin	296
Appui à la pisciculture paysanne	78
Système national d'assurance qualité des produits de pêche	78
Aménagement participatif des moles de pêche en zone continentale	100
Acquisition des moyens d'interventions et de renforcement de capacité opérationnelle	850
Équipement en moyens modernes de surveillance des côtes et zones de pêche	200
Formation et encadrement des pêcheurs	118
Assainissement des lacs Nyanga Cayo (Kouilou) et Bleu Niari	100
Appui à la production et commercialisation du poisson (Cuvette congolaise)	150
Réhabilitation et relance des stations piscicoles dominicales	86
Projet sur la production de la crevette au Niari	78
Appui aux unités de production d'aliment de bétail	78
Statistique des produits de pêche et des produits halieutiques	39
Appui à la Mécanisation agricole (Équipement des secteurs opérationnels en motoculteurs lourds)	700
Radio rurale	78
Appui aux laboratoires de culture in vitro et de biotechnologies	157
Appui au centre de vulgarisation des techniques agricoles (CNTA)	47
Statistiques agricoles	78
Appui au centre national des semences Améliorées (CNSA)	63
Appui au programme national de vulgarisation Recherche d'Adaptation (PNVRA)	118
Transport et distribution des intrants améliorés	55
Centre de vulgarisation des techniques de l'élevage (CVTE)	172
Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE)	161
Programme spécial pour la sécurité Alimentaire (PSSA)	549
Programme de relance du développement agricole (PRODER)	1700
Programme de création des emplois par l'entreprenariat coopératif	63
Centre d'Appui technique de Boundji (CAT)	157
Appui aux Centres Multiplicateurs Dihéssé et Mpassa	157
Centre National des Etudes des sols (CNES)	39
Équipement des services vétérinaires et zootechniques	157
Étude de réhabilitation du secteur agricole	
TOTAL	11628

Ventilation de crédits des matériels par département

DEPARTEMENTS	2006
KOUILOU	1 072 088 000
NIARI	1 047 657 712
LEKOUMOU	908 915 000
BOUENZA	1 018 257 000
POOL	918 164 000
PLATEAUX	919 994 000
CUVETTE	1 275 723 000
SANGHA	1 066 005 000
LIKOUALA	997 705 000
BRAZZAVILLE	908 915 000
CUVETTE - OUEST	929 073 000
POINTE-NOIRE	3 036 673 000
TOTAL GENERAL	14 099 169 712

Source : Budget de l'Etat.

Projet de loi de finances pour l'année 2006

Annexe détaillée des dépenses de fonctionnement

des structures déconcentrées.

MINISTERE : SANTE & POPULATION	
INTITULE DE PROJET	TOTAL
Acquisition des ambulances	200
Réhabilitation des bâtiments du ministère	200
Réhabilitation du siège du comité national de lutte contre le Sida	100
Amélioration l'accès aux services et aux soins de santé de qualité	
Augmentation du budget alloué à la santé	
Acquisition d'un bateau hôpital	400
Programme d'appui à la réhabilitation des infrastructures sanitaires	398
Réhabilitation des structures de () districts sanitaires du Niari	700
Réhabilitation des structures sanitaires de () districts sanitaires de la Cuvette	400
Réhabilitation des structures sanitaires de () Districts sanitaires autres	500
Achèvement du CSI de Makabana	50
Achèvement du CSI de Londelakayas	50
Achèvement du CSI de Tchinguidi	50
Achèvement du CSI de Loukoléla	50
Achèvement du CSI de Ngabé	75
Achèvement du CSI de Ngoko	50
Achèvement du CSI de Makoua	50
Achèvement du CSI de Oyo	50
Achèvement du CSI de Pikounda	150
Réhabilitation de l'hôpital de base de Mpassa à Brazzaville	200
Réhabilitation de l'hôpital de Makoua	150
Construction de l'hôpital de Ouesso	300
Construction de l'hôpital de référence d'Oyo	400
Construction de l'hôpital de Sibiti	300
Construction de l'hôpital de Bambama	100
Réhabilitation de l'hôpital de Talangaï	100
Réhabilitation de l'hôpital de base de Ouenzé	200
Construction d'un pavillon d'hospitalisation à Kellé	100
Construction du centre de la drépanocytose	200
Construction d'un laboratoire à Mikalou	75
Construction des logements des médecins coopérateurs d'Owando	80
Construction des logements des médecins coopérateurs d'Ollombo	80
Construction des logements des médecins coopérateurs de Bétou	80
Construction des logements des médecins coopérateurs de Dolisie	80
Réhabilitation et équipement du laboratoire national	200
Réhabilitation et équipement du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville	1400
Réhabilitation et équipement hôpital mère-enfant Blanche Gomez	700
Réhabilitation et équipement hôpital de Loandjili	650
Réhabilitation et équipement hôpital de Dolisie	1000
Réhabilitation et équipement hôpital d'Owando	400
Réhabilitation et équipement hôpital général d'Impfondo	300
équipement Centre de santé de Mossaka	50
Réforme de la politique nationale du médicament, pour assurer l'approvisionnement régulier et durable en médicaments essentiels génériques et en vaccin	
Congolaise des médicaments génériques (COMEG)	248
Renforcement des capacités opérationnelles du système d'information sanitaire (SNIS)	
Elaboration de la carte sanitaire	100
Programme d'appui au système sanitaire au Congo (PASCOC)	2641
Système national d'information sanitaire	100
Appui aux initiatives communautaires	100
Développement de la médecine traditionnelle	100
Développement et renforcement des capacités industrielles, humaines et matérielles	
Implantation des forages	100
Hygiène, eau et assainissement des hôpitaux	200
Traitement des déchets hospitaliers	200
Développement des programmes de lutte contre le paludisme	400
Développement des programmes de lutte contre la tuberculose	200
Développement des programmes de lutte contre la cécité	100
Électrification des structures sanitaires par générateurs et panneaux solaires	250
Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA	
Prévention de la transmission du virus	
Appui à la transfusion sanguine	150
Programme de lutte contre le VIH/SIDA et de santé	1796
TOTAL	17781

Evolution du budget d'investissement des secteurs pro pauvres (2000-2006) en million de FCFA. Source : DGE/BEAC/DGPD

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteurs							
Santé et pop.	8057,7	7829,1	7585,2	6364,5	743	18819,8	49399,3
Ensgment Prim.et sec.	2265	346,4	279,9	833,2	18,4	5697,9	9440,8
Ensgment Tech. et Prof.	1050,2	3090,1	81,4	76,2	-	1819,9	6117,8
Ensgment Sup. et Rech.Sup.	-	-	-	42,1	-	2339,9	2382
Agriculture élevage pêche	2359,5	3858,7	1736,6	351,3	200	12521,7	24191,8
Energie et Hydraulique	4919,2	5171,3	26538,6	277815	2004,1	27415,7	93830,4
Équipement et travaux	25570,2	48854,5	57772,4	20193,8	4445,4	38703,1	195539,9
Fonds routier	2532,1	4359,2	2839,7	2729,8	2783,2	3249,9	18592,9
Total							399494,4

Le budget de l'Etat : ce qu'il faut savoir

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat. Il est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile, toutes les ressources et charges permanentes de l'Etat.

Le budget de l'Etat fait l'objet d'une loi votée par le parlement : c'est la loi de finances. Mais, par ses diverses fonctions (économiques, sociales, régaliennes, tutélaires), le budget de l'Etat n'est pas seulement un document financier mais aussi politique et juridique.

Structure du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat comprend le budget général (les volets fonctionnement et investissement), les budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor.

Le budget de l'Etat, volet fonctionnement, assure le fonctionnement quotidien et permanent des services administratifs. Il émane des recettes pétrolières et non pétrolières, des recettes de transferts (contribution des établissements publics au budget de l'Etat), des recettes de services (menues recettes) et des ressources externes (emprunts). Parmi les dépenses de fonctionnement il y a celles consacrées au personnel, au matériel et aux transferts, ainsi qu'aux charges communes et à la dette publique.

Le budget de l'Etat, volet investissement, se fonde sur les ressources internes, à savoir, la contribution du budget de l'Etat volet fonctionnement au budget de l'Etat volet investissement, les produits de la dérivation, les provisions pour investissements diversifiés (1% des recettes pétrolières allouées à l'investissement selon les contrats de partages de productions pétrolière par les sociétés, les ressources supplémentaires (collectif budgétaire) ; et les ressources

externes (emprunts et dons). Les dépenses d'investissement sont représentées par les projets d'investissements à exécuter et les dépenses d'équipements.

Exceptionnellement et en vertu d'une disposition législative spéciale, certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses. Ces affectations spéciales prennent la forme de budget annexe des comptes spéciaux du trésor. C'est le cas du Centre hospitalier et universitaire (CHU) et de l'Université Marien Nguabi de Brazzaville qui disposent d'un budget annexe. Les fonds routiers et forestiers font partie des comptes spéciaux du trésor. Les budgets annexes sont soumis à deux principes : le principe de participation (le déficit des budgets annexes est comblé par le budget général, l'excédent est porté au budget général) et le principe d'autonomie (les établissements publics qui sont dotés de budgets annexes, jouissent d'une autonomie financière).

Les fonctions du budget

Les fonctions du budget expriment un ensemble de choix politiques, d'une part, et traduisent une politique économique et sociale, d'autre part. Parmi ces fonctions il y a les fonctions économiques (stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements, assainissement des finances publiques, etc.), sociales (paiement des salaires des fonctionnaires, des bourses des étudiants, les pensions des retraités, aides aux personnes du 3ème âge, etc.), régaliennes (l'Etat doit assurer la sécurité de la population, garantir la bonne circulation des biens et des personnes avec l'aide de l'armée, de la police. L'Etat doit aussi prôner une justice équitable) et tutélaires (l'Etat satisfait les besoins de la

population en matière d'éducation, de santé, de transport, etc.).

Les grands principes budgétaires

En matière de droit budgétaire, il existe cinq grands principes budgétaires, il s'agit du principe d'annualité qui consiste à voter le budget pour un an correspondant à l'année civile que l'on appelle exercice budgétaire, le principe d'unité (Les dépenses et les recettes doivent être présentées dans un document unique. C'est la loi de finances), le principe d'universalité qui complète celui d'unité et signifie que le montant intégral de ressources couvre l'ensemble des charges, le principe de spécialité (les crédits ouverts par une loi de finances sont spécialisés en fonction de leur nature ou de leur destination). Enfin, il y a le Principe de sincérité, nouveau en son genre, qui exige que les prévisions budgétaires soient évaluées et présentées de façon sincère.

Le processus d'élaboration du budget

Chaque année, l'Etat établit son budget, c'est-à-dire, prévoit et autorise les dépenses pour l'année suivante et évalue le montant des recettes qu'il peut répartir entre les différentes administrations. Plusieurs étapes sont prévues pour préparer un budget. D'abord le cadrage budgétaire où le ministre de l'économie, des finances et du budget définit les grandes orientations pour le budget de l'année suivante. Ces orientations doivent concorder avec celles du ministre en charge du Plan. Le ministre de l'économie, des finances et du budget formule des propositions au premier ministre, lequel adresse à chaque ministre une lettre de cadrage budgétaire résumant les principes qu'il devra appliquer lors de l'élaboration de son projet de

budget. Ensuite la préparation des projets du budget des ministres sectoriels, la tenue des conférences budgétaires de 1ère phase, la tenue des conférences budgétaires de 2ème phase ou arbitrage ministériel, l'examen et adoption du budget de l'Etat en conseil des ministres, l'examen et adoption du budget par le parlement (au cours de cet examen, les ministres présentent leurs projets de budget à la commission économie et finances de l'Assemblée nationale et celle du Sénat. C'est au cours d'une grande plénière que le budget est voté), la promulgation de la loi de finances par le président de la République et, enfin, la signature par le ministre de l'économie, des finances et du budget de la circulaire fixant les modalités d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat (à ce moment-là le budget est rendu exécutoire).

La loi de finances

C'est une loi votée par le Parlement. Elle détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat.

Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques par les services habilités. Dans la seconde partie, la loi de finances fixe pour le budget général, le montant global des crédits applicables aux services votés (service traditionnel) et arrête les dépenses applicables aux autorisations nouvelles (activités nouvelles), les opérations des budgets annexes et opérations des comptes spéciaux du Trésor. Ont le caractère de lois de finances, la loi de finances de l'année, les lois de finances rectificatives, la loi de règlement.

Le solde budgétaire

Le solde du budget est excédentaire quand les recettes

sont supérieures aux dépenses. En matière de budget, l'excédent est condamnable. Il montre qu'on a demandé aux contribuables un sacrifice injustifié. Cet excédent est apparent parce que les dépenses sont généralement plus importantes par rapport aux recettes.

Le solde du budget est déficitaire quand les dépenses sont supérieures aux recettes. L'Etat ne peut dépenser plus qu'il ne reçoit. Pour financer ce déficit, l'Etat fait recours aux emprunts ou à la création artificielle de la monnaie par l'émission des bons de trésor.

L'exécution du budget

L'exécution de la dépense publique s'effectue en deux phases : administrative et comptable. La première comprend l'engagement (décision de procéder à la dépense), la liquidation (déterminer le montant exact de cette dépense), l'ordonnement (l'ordre donné par l'ordonnateur de payer cette dépense) et la seconde comprend le paiement, c'est-à-dire le versement effectué par le comptable du trésor.

Le contrôle de l'exécution du budget

Celui-ci s'effectue à trois niveaux. Avant l'exécution, le contrôle a priori, par un contrôleur financier qui apprécie la régularité des opérations d'engagement et s'assure que la dépense a fait l'objet d'un engagement et que l'ordonnance y est conforme.

Après l'exécution, par la cour des comptes qui est une juridiction composée des magistrats et des conseillers (contrôle juridictionnel). L'exercice budgétaire terminé, les comptes de l'Etat sont vérifiés par la cour des comptes qui publie, après contrôle, un rapport critique. ●

Le budget d'investissement actuel ne permet pas la réduction de la pauvreté

Au Congo, l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat obéissent actuellement aux exigences du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Le respect scrupuleux et l'application des mesures édictées par les institutions financières internationales constituent la condition sine qua non pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés).

A partir du budget de cette année et à la faveur de son accession au point de décision, le Congo a franchi une

étape capitale dans le processus de l'initiative PPTE. Mais pour atteindre le point d'achèvement, le gouvernement doit mettre en œuvre les mesures imposées par le FMI et la Banque mondiale. Il s'agit, entre autres, de la production du DSRP complet par le biais d'un processus participatif et la mise en application satisfaisante pendant un an, au vu d'un rapport d'avancement annuel soumis par le gouvernement aux services de la Banque mondiale.

Viennent ensuite l'alignement des priorités des dépenses publiques sur les priorités identifiées dans le DSRP-I, privilégiant la croissance pour réduire la pauvreté ; la préparation et l'exécution par le gouvernement du

budget de l'Etat à l'aide d'un système de classification fonctionnelle, incluant les dépenses de lutte contre la pauvreté en harmonie avec le "manuel de statistique des finances de l'Etat du FMI" ; la mise en œuvre, pendant 2006, d'une stratégie pour éliminer les travailleurs fétifs du budget de l'éducation et accroître le nombre d'enseignants au minimum à 1000 jusqu'à 2007 ; et enfin, accroître le nombre de centres de dépistage et de test du SIDA avec les mesures associées (personnels, équipements, campagne de sensibilisation).

Au regard de la tendance observée dans l'exécution du budget de l'Etat depuis 2000, le gouvernement congolais repartera-t-il les mesures

préconisées sur le financement en faveur des pauvres dans les secteurs stratégiques, on attend de voir.

Ce qui est évident, c'est que de 2000 à 2005, des allocations financières pour les secteurs précités dans le budget d'investissement, n'ont pas permis d'améliorer de manière substantielle la qualité des services et combler les attentes des populations. C'est dire en d'autres termes, que le financement des actions en faveur des pauvres ne constitue pas encore une réelle priorité tant dans l'élaboration et l'exécution du budget, que dans la gestion des dépenses publiques. Outre l'insuffisance des ressources affectées à l'investissement dans ces secteurs, les

départements ministériels éprouvent d'énormes difficultés pour décaisser les crédits programmés surtout que de manière pratique, le déblocage n'est opérationnel que pendant 3 à 4 mois pour l'exercice budgétaire annuel, c'est donc un véritable parcours de combattant pour la gestion des crédits liés aux différents projets. L'évaluation faite par la BAD sur la lutte contre la pauvreté, dans la mise en œuvre du DSRP-I, a révélé des faiblesses observées en 2004, puisque l'objectif en terme de dépenses pro-pauvres n'a pas été atteint

Jean Bosco MAHOUNGOU

Travailler en réseau pour la paix



L'institut Vie et Paix est très actif dans l'organisation de séminaires sur la paix et les droits de l'Homme

Les organisations de la société civile congolaise (OSC) oeuvrant pour la paix se doivent de travailler en réseau pour parvenir à ce climat aux allures paradisiaques qu'est la paix où la vertu prime sur le vice, où la raison l'emporte sur la folie (meurtrière). Tel a été le principal leitmotiv ou message de l'Institut Vie et Paix qui a organisé cette rencontre du 31 mars au 1er avril dernier, à Brazzaville, dans le but d'assainir un climat non délétère certes, mais implusif au moment où les populations commencent à scruter les horizons électoraux. Claudette Werleigh, ex-premier ministre d'Haïti et actuellement directrice des programmes de transformation des conflits à l'Institut Vie et Paix, en Suède, a eu le mérite d'avoir embaumé les participants de l'état d'esprit

qui devait régner au sein de ce forum. En quelques mots, elle a présenté la situation sociopolitique de son pays pendant les années 1980 et 1990, une situation à très fortes similitudes, selon elle, avec celle du Congo de la décennie 1990 où conflits et résolutions ont alterné à un rythme effréné, au point où le rôle croissant et prépondérant de la société civile avait été mis à rude épreuve. Au Congo, la paix représente donc un véritable idéal de tous les jours tant les aspérités de la vie renvoient les citoyens dans une espèce de contrition permanente. D'où ces réflexions sur les manières d'accéder à cet idéal qui n'en est pas moins une simple illusion. Le plus important maintenant c'est d'aller de l'avant,

prospector l'avenir avec plus d'initiatives de ce genre. Pour ce faire, et en termes d'objectifs, les représentants d'ONG et associations présentes à ce séminaire, ont affiché leur détermination à travailler en synergie pour plus d'efficacité de la société civile afin de préserver la paix, développer les capacités de dialogue au sein de la société, promouvoir une citoyenneté responsable et s'impliquer dans la définition de stratégies et politiques. Celles-ci passent par l'identification des ONG et réseaux oeuvrant dans le domaine de la paix, l'élaboration d'un répertoire d'ONG avec adresse des réseaux existants, la formation et le renforcement des capacités des acteurs de la société civile, etc. Mais pour rendre plus efficace toute action concertée vers cette paix tant recherchée, la diffusion et l'échange sur les initiatives et programmes existant dans les différentes ONG doivent être considérés par ces derniers comme des impératifs. Tout comme la mise en place de trois groupes thématiques (élections, bonne gouvernance ; prévention, analyse et transformation des conflits armés) dont l'Institut Vie et Paix assumera le point focal jusqu'à la prochaine réunion qui est prévue vers la fin de cette année.

Hugues KOUNDIMBILA

Les Mamans de Mpissa tiennent leur assemblée générale



La mutuelle de ces femmes peut être un exemple à suivre

Les Mamans de Mpissa ont reçu une délégation de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED) sise au Forum des jeunes entreprises du Congo. Cette rencontre a eu lieu à l'occasion de l'assemblée générale de

cette mutuelle qui s'est tenue, à Brazzaville, ce dimanche 9 avril, au domicile de la présidente, Albertine Nsaka Boueya. En sa qualité de gestionnaire et chef de service de micro-crédit à la CAPPED, Mireille Nkodia a entretenu les femmes tant sur le

d'argent que sur le crédit individuel. Ce discours a suscité un grand intérêt auprès de ces dames, commerçantes en majorité. Elles se sont majoritairement prononcées pour une adhésion prochaine à cette caisse.

Compte tenu de la précarité de leurs conditions de vie, les Mamans de Mpissa trouvent que l'initiative de la CAPPED tombe à point nommé et pensent qu'elle leur procurera un avenir meilleur.

Par ailleurs, eu égard à la faiblesse des cotisations au sein de la mutuelle, la présidente a attiré l'attention de ses amies sur les vertus de l'entraide et les a invitées à exprimer leur amour à l'endroit de celles qui se retrouvent en difficulté, en taisant leurs humeurs ou états d'âmes. La prochaine assemblée aura lieu en juillet prochain.

Marie Joëlle MOUNDOUTI

Le gouvernement congolais combat l'exclusion

Le projet "lutter contre l'exclusion" a franchi une étape importante avec l'organisation d'un séminaire destiné à la formation des jeunes handicapés physiques sur les questions de civisme et de morale, qui s'est tenu le 30 mars à Brazzaville, en présence du haut commissaire à l'instruction civique et à l'éducation morale, Adamo Matéta. La quarantaine d'handicapés physiques présents à ce séminaire et dont la plupart étaient issus de l'association Handisport de l'arrondissement 2 Bacongo, ont reçu les notions essentielles de civisme et de morale grâce à l'intervention de Félix Sangha et de Roland Goma, deux spécialistes en ces questions. Le premier a déclaré que le civisme et l'immoralité sont intervenus au Congo "à la suite de nombreuses guerres que ce pays a connues. C'est pourquoi le haut-commissariat à l'instruction civique a reçu mission du gouvernement de vulgariser de nouveaux comportements exemplaires".

Après quoi, il a instruit les handicapés sur les devoirs (vivre en communauté), le travail (bannir la mendicité), le progrès dans le travail, sans oublier l'amour du prochain, du pays et du travail effectué. Le deuxième intervenant, Roland Goma, a insisté sur la vie associative en se focalisant sur les aspects de gestion. La comptabilité, selon lui, doit toujours s'imposer dans toute activité associative. "C'est elle qui permet une bonne gestion de la structure et de ses biens". Trois conseils ont été présentés aux handicapés : identifier les besoins pour y apporter des solutions, remplir plusieurs besoins pour plusieurs personnes pendant plusieurs années pour s'enrichir ; enfin, le savoir-faire et le savoir être sont requis au lieu de travail.

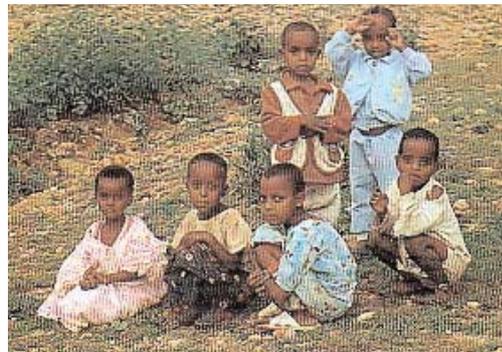
La dimension constitutionnelle

intervient assez précisément dans cette lutte contre l'exclusion dans la mesure où l'article 8 de la constitution du 22 janvier 2002 fait obligation à l'Etat de protéger la personne handicapée. D'où ce souhait de la coordonnatrice du projet, Henriette Tsoh-Ikounga : "Que la présente initiative soit élargie au plus grand nombre de démunis afin de les prendre en charge".

Adamo Matéta, haut commissaire à l'instruction civique et à l'éducation morale a eu à souligner, à l'intention des handicapés, le fait que leur responsabilité est engagée au-delà des préjugés qui sont leur lot psychologique quotidien, aux côtés des autres frères et sœurs à peine différents d'eux, physiquement, en tant qu'acteurs à part entière, afin d'assurer un avenir radieux à leurs enfants. "L'ambition de ce séminaire est de corriger par anticipation, sans vous sous-estimer, les éventuelles carences multiformes et la sous information, afin d'éviter toute déficience qui générerait la maîtrise de votre promotion", a-t-il renchéri.

Les handicapés présents à cette cérémonie ont eu la joie de recevoir des mains d'Adamo Matéta des dons en nature comme des machines à coudre, des fers à repasser, des tissus en pagne, du matériel servant à la mécanique, l'informatique, l'électronique, la vannerie et la cordonnerie. Le haut commissaire à l'instruction civique et à l'éducation morale a profité de ce geste pour les encourager, au nom du gouvernement congolais, à persévérer dans leur combat quotidien de survie, avant de leur souhaiter bonne chance dans cette nouvelle vie qu'ils vont devoir affronter.

Hugues KOUNDIMBILA



Les orphelins sont une catégorie d'enfants frappée aussi par l'exclusion

" Le dialogue est un engagement difficile, mais pas impossible "

Président du CEPAREC, SYNIBAGUY MOLLET nous parle de la mise sur pied du Renforcement des capacités pour le dialogue inter partenariat (RECADIP) sur lequel il fonde tous ses espoirs de voir tous les Congolais réunis autour des projets à dimension nationale.



Le coordonnateur du RECADIP pense rassembler tous les acteurs socio-politiques congolais autour de ce projet

Pouvez-vous nous parler des différentes étapes de la mise en œuvre du projet que vous allez d'ici peu exécuter ?

Le Renforcement des capacités pour le dialogue inter partenariat (RECADIP) est un volet du CEPAREC (Centre d'échange, de partenariat, d'appui et de renforcement des capacités). Il s'appuie sur la volonté du CEPAREC de mettre en exergue le dialogue entre les acteurs politiques et ceux de la société civile du Congo. Le dialogue est un engagement difficile, mais pas impossible. Pourquoi dialoguer ? Pour le développement de notre pays qui rencontre de nombreuses difficultés, avec 60% de la population qui vit dans la misère, nous pensons que les projets mis en œuvre doivent prendre en compte tous les acteurs sociaux engagés dans ce secteur. S'il y a des acteurs sociaux qui échangent des points de vue, il y a des fortes chances qu'ils parviennent à des bons résultats.

A propos du RECADIP, je dois dire qu'il comporte deux volets principaux. Le premier volet est le développement et le renforcement institutionnel. Il s'agit de renforcer le cadre et

l'environnement institutionnel au sein des organisations de la société civile, afin de permettre aux différents animateurs de mieux formuler leurs projets et les présenter aux étatiques. Il s'agit aussi de renforcer les capacités des cadres à tous les niveaux.

Le deuxième volet du RECADIP est la formation. On procédera d'abord à l'identification des personnes ressources pour exécuter les missions de formation, car les ONG échouent dans leurs missions faute de capacités managériales. Cette formation intéressera aussi les organisations féminines afin d'amener les femmes à améliorer leurs connaissances.

Pouvez-vous nous présenter le budget de ce projet ?

Nous attendons un appui financier concrétisé par un accord dans lequel le

gouvernement a une part de responsabilité.

Le gouvernement et notre donateur, l'ACBEF, font obligation au CEPAREC de mener à bien ce projet. Et le gouvernement y porte son regard. Pour mieux conduire ce projet, nous avons réalisé une étude pour comprendre ce qui gêne l'évolution du partenariat entre les organisations de la société civile (OSC) et les pouvoirs publics. A travers les débats, nous pourrions comprendre le nœud du problème et, après, commencer à jeter les bases d'un véritable partenariat. Nous sommes heureux de constater que dans le cadre du Forum des jeunes entreprises du Congo (Fjec), il y a un programme semblable. La collaboration entre nos deux institutions permettra à ce deuxième projet de capitaliser les expériences du Programme Dialogue Citoyen (PDC). Le

CEPAREC ne va pas piloter un projet concurrentiel, mais un projet complémentaire. Pour preuve le CEPAREC prend part au PDC.

Quel type de collaboration envisagez-vous, alors qu'il existe déjà beaucoup de cadres de concertation comme le Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD) ?

Le Programme sur la prévention et la gestion des conflits (Pregesco) est un projet sous régional auquel le CEPAREC prend part. Ce projet entend développer le dialogue dans le cadre de la gestion des conflits. Donc le CCOD ne sera jamais seul dans ce projet qui intéresse la société civile congolaise. Le CCOD a été choisi au comité de pilotage pour représenter le Congo.

A combien peut-on évaluer votre projet ?

Notre projet est évalué à plus de 500.000 dollars américains. Il sera exécuté sur trois ans. La contribution de l'Etat congolais se fera à hauteur de 10 %. C'est assez exceptionnel de voir notre Etat apporter une contribution financière pour appuyer une organisation de la société civile.

Parce qu'il s'agit du dialogue des partenaires au développement, et donc l'Etat doit être impliqué, le dialogue étant notre credo.

Quels sont les résultats escomptés à première vue ?

Parmi les résultats attendus à la fin du projet, il y a 650 personnes formées pour

discuter en commun des projets définis. Les cadres de concertation créés par l'Etat (Comité de suivi, comité consultatif du travail) montrent la volonté de celui-ci de dialoguer. Ces cadres de concertation sont inefficaces par manque de moyens. Si nous pouvons les mettre en œuvre, le dialogue renaîtra et nous éviterons les conflits. Et puis la mise en œuvre des programmes sera facile.

Quels seront les domaines qui pourront faire l'objet de ce dialogue ?

Disons tout de suite que le dialogue ne sera pas limité. Néanmoins, nous pouvons affirmer qu'il portera d'une part sur tous les acteurs de la société, à savoir le gouvernement, le monde politique et social, et d'autre part sur tout sujet comme la démocratie, les conflits et leur gestion, voire les processus électoraux. Il faut, sur ce dernier point, un dialogue transparent et juste, qui n'entraînera pas des tensions inutiles. Le dialogue portera aussi sur la gestion publique, car ceux qui sont en place ont une mission et le dialogue doit les obliger à rendre compte de façon individuelle ou collective.

Propos recueillis par Clotaire NSILOULOU

DIALOGUE CITOYEN
www.fjec.org

Initiative PPTE

Le Congo devra attendre quatre ans pour y accéder

Une délégation du Fonds monétaire international (FMI) conduite par Thomas Krueger, conseiller principal au département Afrique, a effectué un séjour de travail, du 22 mars au 03 avril dernier, à Brazzaville. Elle a eu des discussions avec les autorités congolaises dans le cadre de l'accord FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) passé entre le Congo et le FMI, au titre de la deuxième revue. La fin de la mission a été marquée par la conférence de presse, tenue au ministère de l'économie, des finances et du budget par Joannes Mongardini, chef de mission du F.M.I. en République du Congo. Après le point de décision récemment accordé par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale, le regard se tourne désormais

vers le point d'achèvement qui devrait permettre à ce pays de voir annuler environ 2,9 milliards de dollars de sa dette extérieure.

A ce sujet et selon Joannes Mongardini, la période d'accession au point d'achèvement varie entre trois (3) et quatre (4) ans. Et ce n'est pas tout. Cela dépend aussi de la réalisation des points déclencheurs qui ne sont autres qu'une batterie de mesures à observer, en matière de stabilité macroéconomique, de réduction de la pauvreté - sachant que plus de la moitié de la population congolaise vit au dessous du seuil de pauvreté - de gestion des finances publiques, de bonne gouvernance et de traitement de la dette extérieure. La réalisation de ces mesures demande quelques années. Le Congo a donc intérêt à poursuivre les efforts déjà engagés, voire à les

renforcer. Les autorités de ce pays n'entendent pas baisser les bras.

La bonne gouvernance a été un sujet également évoqué par la délégation du FMI avec des parlementaires, des syndicats, des représentants du patronat, des représentants de la société civile et des bailleurs de fonds. A ce sujet, le gouvernement s'est engagé à présenter au Parlement un projet de loi anticorruption, à la fin de cette année. Tout comme il sera créé un comité anticorruption, chargé de mettre en application le programme relatif à la bonne gouvernance. Les efforts seront renforcés sous l'œil vigilant des institutions de Bretton - Woods, dans l'utilisation transparente des ressources naturelles que regorge le pays. C'est dans cette ligne que sera mis en

place, prochainement, un comité consultatif avec comme mission de veiller à la transparence des transactions liées au pétrole.

Par ailleurs, il a été question de l'adoption d'un plan d'action pour la commercialisation du pétrole par la Société nationale

des pétroles du Congo (SNPC). Aujourd'hui, donc le Congo a dans ses mains les commandes de son accession au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Il ne lui reste plus qu'à bien les manipuler.

Bled-Dumas LOUZALA

DIALOGUE CITOYEN

Bulletin mensuel gratuit du PROGRAMME DIALOGUE CITOYEN

Directeur de publication : Paul KAMPAKOL

Directeur de la rédaction : Jean Pierre BITEMO

Secrétaire de rédaction : Hugues KOUJIMBILA

Ont collaboré dans ce numéro : Bled-D. LOUZALA, Clotaire LOUBELO-

NSILOULOU, Théophile PALE, Jean Bosco MAHOUNGOU

Réalisation : Service Communication du Forum des Jeunes

Entreprises du Congo (FJEC)

PAO : Ruffin Georges TOUADI

Atelier : CAP/FJEC

Impression : IMPRIMERIE PRESSE AUGUSTE

PROGRAMME DIALOGUE CITOYEN

B.P : 13.700 - Tél. : (242) 675.55.96 - E.mail : prodiap@yahoo.fr

Site : www.fjec.org